

Futurs
Lycéens

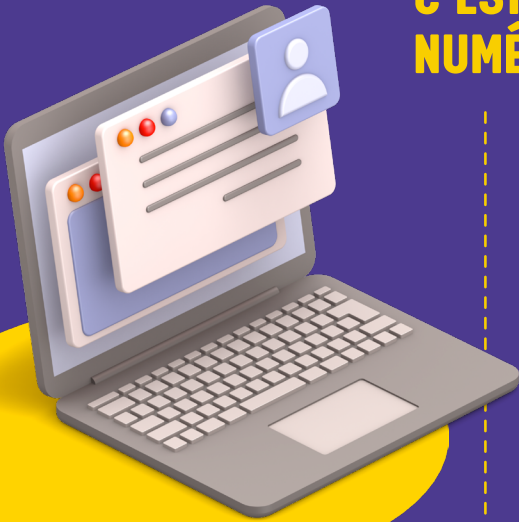
VOTRE ORDI FOURNI !



**Votre enfant est inscrit dans un lycée
partenaire du Pack Numérique Lycéen ?
Voici ce qu'il faut savoir...**



C'EST QUOI LE PACK NUMÉRIQUE LYCÉEN ?



→ À l'entrée en seconde ou en première année de CAP, la **Région Normandie** fournit un **ordinateur portable** à tous les lycéens normands.

Ce dispositif a pour objectif de **favoriser l'inclusion et de développer les compétences numériques des jeunes**.

Plusieurs logiciels et ressources numériques sont disponibles pour accompagner les lycéens dans leur scolarité et les aider à organiser leur temps de travail.

**À
NOTER**

**AUCUN FRAIS
D'ADHÉSION NI
AUCUNE CAUTION
NE VOUS SONT
DEMANDÉS POUR
CE PRÊT.**

Le lycéen est **administrateur** de cet ordinateur. Il peut être amené à s'en servir à domicile, au lycée, à la demande de ses enseignants, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.



→ Retrouvez la vidéo de présentation de l'ordinateur en scannant ce **QR Code**.



Le contenu du Pack Numérique Lycéen



→ **Le prêt** d'un ordinateur portable



→ **Des tutoriels** pour prendre en main l'ordinateur



→ **Un accès** à l'espace numérique de travail « L'Éduc de Normandie »



→ **Des actions d'accompagnement** pour les lycéens



→ **Des ressources** numériques éducatives utiles pour la scolarité



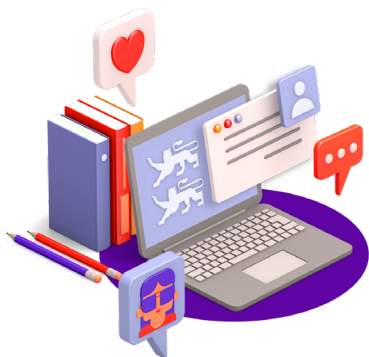
→ **Une connexion wifi** dans l'enceinte du lycée

COMMENT OBTENIR L'ORDINATEUR ?



- 1 Indiquez votre adresse mail dans le dossier d'inscription au lycée et autorisez son utilisation** pour des communications administratives et éducatives.
- 2 Surveillez votre boîte mail.** Début septembre, vous recevrez un message **vous invitant à signer électroniquement la convention de prêt de l'ordinateur** (attention, dans certains cas, le message peut se trouver dans les spams de votre boîte de réception).
- 3 Laissez-vous guider au travers des différentes étapes.** Vous aurez alors la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition de prêt d'ordinateur.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de signer électroniquement la convention, vous pouvez prendre contact avec l'établissement pour envisager une autre procédure.



QUAND SERONT REMIS LES ORDINATEURS ?

- › **La distribution des ordinateurs aura lieu au lycée**, à partir de mi-septembre.
- › **La signature de la convention** est indispensable pour pouvoir récupérer l'ordinateur le jour de la livraison.
- › **Il est nécessaire de conserver le carton d'emballage de l'ordinateur** qui vous sera demandé pour toute procédure de retour.
- › **Les codes de connexion** seront fournis lors de la distribution.

DES ACTUALITÉS À SUIVRE !

Dans l'ENT, retrouvez le fil d'actualité Région Normandie, spécialement conçu pour les lycéens, les parents et les équipes éducatives. Toutes les semaines, vous pourrez y retrouver des conseils d'utilisation de l'ordinateur, des informations sur les ressources disponibles, des conseils d'orientation pour les lycéens, les événements régionaux à ne pas manquer, etc.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ORDINATEUR TOMBE EN PANNE ?

- ▶ **Vous devez contacter l'assistance** par mail ou par téléphone.
- ▶ **Une procédure vous sera communiquée** pour retourner l'ordinateur dans son carton d'origine.
- ▶ Au vu du diagnostic de la panne, **une réparation ou un remplacement sera effectué.**

Au titre de la garantie constructeur, la Région Normandie assurera la réparation du matériel mais ne prendra en charge qu'une seule fois le remplacement de l'ordinateur si la réparation ne pouvait être réalisée.

ET SI L'ORDINATEUR EST VOLÉ OU PERDU ?

- ▶ **Vous devrez faire une déclaration auprès du commissariat de police** ou de la gendarmerie de votre choix et transmettre celle-ci par mail au service d'assistance informatique.
- ▶ **Un nouvel ordinateur pourra être fourni par envoi au domicile ou au lycée** (un seul remplacement sera pris en charge par la Région).

QUE DEVIENT L'ORDINATEUR APRÈS LE LYCÉE ?

L'ordinateur est confié au lycéen pendant sa scolarité. À la fin du lycée, il en devient propriétaire.

Dès la prise en main, il est recommandé de sauvegarder régulièrement ses fichiers personnels, de récupérer la clé de récupération BitLocker et de créer un compte administrateur personnel.

À NOTER

Le lycée devra restituer l'ordinateur :

- ▶ **s'il déménage pour une autre région en cours de scolarité,**
- ▶ **s'il met fin à sa scolarité en cours d'année,**
- ▶ **s'il quitte son lycée actuel pour un CFA***

**Si le lycéen obtient en cours d'année un contrat d'apprentissage et qu'il poursuit ses enseignements au sein de sa classe au lycée, il pourra conserver l'ordinateur et continuer à bénéficier du Pack Numérique Lycéen.*

Assistance

Numéro vert gratuit

Pour toute demande concernant l'ordinateur
(livraison, panne, réparation...)

0 800 97 87 00 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h

support.packnumeriquelyceen@normandie.fr

ou rendez-vous sur

normandie.fr

